

COMMUNE DE CHAMPEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU SAMEDI 21 MARS 2026

Le Conseil municipal de la commune de CHAMPEAUX s'est réuni le vingt-et-un mars deux mille vingt-six, à dix heures, en mairie, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, maire.

PRÉSENTS : MM. Yves LAGÜES-BAGET, Mme Rachel ADAMSKI, Monsieur Stéphane HUBERT, Mme Lyvia PROUVIER, M. Frédéric VINCENT, Mme Valérie PRUD'HOMME, M. Jean-Pierre HOLVOET, Mme Nadège DEWANCKER, M. Dominique FOURNIER, Mme Emmanuelle TONNELIER, M. Florian MOLIN, Mme Stéphanie PASTOR, M. Hubert OUDIN, Mme Brigitte DEKKER, M. Jean-Pierre MONCHI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Florian MOLIN

ASSESEURS : MMES Rachel ADAMSKI et Emmanuelle TONNELIER.

Monsieur Yves LAGÜES-BAGET débute la séance en demandant la désignation d'un secrétaire de séance. Monsieur Florian MOLIN se propose.

Il donne la parole à Monsieur Jean-Pierre HOLVOET, le plus âgée des membres du conseil municipal.

L'ordre du jour devient le suivant :

- 1- Élection du maire
- 2- Création de postes d'adjoints au maire
- 3- Élection des adjoints au maire
- 4- Indemnités des adjoints
- 5- Élection des délégués aux syndicats intercommunaux
- 6- Élection de la commission subventions aux associations
- 7- Élection des membres du CCAS
- 8- Délégations au maire
- 9- Questions diverses.

Jean-Pierre HOLVOET, doyen de l'assemblée, ouvre la séance en vue de l'élection du maire en prononçant un discours :

« Chers collègues élus de CHAMPEAUX,

Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter à tous la bienvenue.

En tant que doyen d'âge, un des rares privilèges que n'a pas abolis la révolution française, j'ai l'honneur et le grand plaisir de présider cette séance jusqu'à l'élection du maire.

Je déclare ouverte la séance d'installation du maire de CHAMPEAUX pour le mandat 2026-2032 ou 33. Le quorum est atteint puisque nous sommes 15 présents sur 15 élus.

Figure historique de l'administration territoriale de la France, le maire existe depuis la révolution française. Il est considéré comme l'élu le plus proche de ses concitoyens, notamment dans les petites communes comme la nôtre. Je rappelle qu'il est élu par les conseillers municipaux en leur sein. Il joue un rôle fondamental dans la vie de la commune. Il est à la fois le représentant de l'État au niveau local et le premier responsable du bon fonctionnement de la municipalité.

On attend du maire et des conseillers qu'ils soient honnêtes, qu'ils tiennent leurs promesses, qu'ils soient proches des gens, compétents et qu'ils aient une vision de la commune et de son devenir. Face aux violences et menaces dont peuvent être victimes les élus locaux et notamment les maires, on en a eu un exemple récent ici même, la loi du 21 mars 2024 a renforcé la sécurité et la protection des maires et des élus locaux. Mais la loi ne fait pas tout. C'est à chacun de respecter et de faire respecter la fonction d'élu. Certains, lors de cette campagne, semblent l'avoir oublié.

Nous devons pendant les 6 années à venir gérer de manière désintéressée les affaires de notre commune ; il nous faudra écouter les habitants, questionner, mais aussi être force de proposition et faire les choix nécessaires.

Par ce message d'introduction, je voudrais vous inviter au travail collectif, au respect de la parole donnée, à toutes formes d'honnêteté, à la transparence, à l'engagement sans faille pour le service public, c'est-à-dire pour les habitants de CHAMPEAUX.

Nous avons l'obligation d'être exemplaires à l'égard de nos concitoyens qui nous ont fait confiance en nous élisant.

Être conseiller municipal, c'est aimer sa commune, aimer ses habitants, et avoir ce souci en permanence en tête. Cette tâche est faite d'attentions, d'inquiétudes, d'espoirs, de combats parfois, mais notre récompense c'est la joie et la satisfaction des champéliens.

Avoir obtenu la confiance de nos concitoyens est un immense honneur, mais aussi une grande responsabilité, c'est aussi une grande satisfaction dans la joie de servir.

Dans le contexte de crise économique, qui impacte fortement nos collectivités et nos concitoyens, nous sommes conscients que le nouveau mandat qui nous est confié, représente une lourde responsabilité. Mais nous sommes aussi convaincus que l'ambition qui nous anime nous permettra de relever le défi de construire le CHAMPEAUX de maintenant et de demain.

Cette ambition de faire de CHAMPEAUX une commune où il fait bon vivre, travailler, se cultiver, se détendre, grandir, nous souhaitons la partager avec l'ensemble des habitants et des forces vives du territoire. C'est l'essence même du programme qui a été proposé. Il sera le guide éclairé de notre action à venir.

Pour essentiel que soit ce moment, il convient cependant de le resituer dans le contexte global de notre pays et du monde. Un monde qui va mal. C'est pourquoi je souhaite terminer cette allocution en citant quelques vers d'un magnifique poème de Paul Eluard, en hommage au peuple iranien martyrisé tant de l'intérieur que de l'extérieur.

*Sur mes cahiers d'écolier,
Sur mon pupitre et les arbres,
Sur le sable sur la neige,
J'écris ton nom.*

*Sur toutes les pages lues,
Sur toutes les pages blanches,
Pierre sang papier ou cendre,
J'écris ton nom.*

*Sur les images dorées,
Sur les armes des guerriers,
Sur la couronne des rois,
J'écris ton nom.*

*Sur les sentiers éveillés,
Sur les routes déployées,
Sur les places qui débordent,
J'écris ton nom.*

*Sur toute chair accordée,
Sur le front de mes amis,
Sur chaque main qui se tend,
J'écris ton nom.*

*Sur mes refuges détruits,
Sur mes phares écroulés,
Sur les murs de mon ennui,
J'écris ton nom.*

*Sur l'absence sans désirs,
Sur la solitude nue,
Sur les marches de la mort.
J'écris ton nom.*

*Sur la santé revenue,
Sur le risque disparu,
Sur l'espoir sans souvenir,
J'écris ton nom.*

*Et par le pouvoir d'un mot,
Je recommence ma vie,
Je suis né pour te connaître,
Pour te nommer,
Liberté. »*

Il est procédé à la désignation de deux assesseurs au moins : Mesdames Rachel ADAMSKI et Emmanuelle TONNELIER se proposent.

1. ELECTION DU MAIRE

Deux candidats se présentent pour le poste de maire :

- Yves LAGÜES-BAGET : 12 voix
- Hubert OUDIN : 3 voix

Monsieur Yves LAGÜES-BAGET est proclamé maire.

Monsieur HOLVOET déclare :

« Monsieur le maire,

C'est avec grand plaisir que je vous cède la présidence de ce conseil.

Je voulais vous dire combien je suis fier de vous avoir accompagné depuis votre première investiture en 2001 et de continuer encore aujourd'hui.

Votre souci des autres, votre volonté de toujours rechercher l'intérêt général, votre pugnacité vous honorent.

Les campéliens peuvent se réjouir d'avoir un maire comme vous.

Vous avez su au fil des années vous entourer d'une équipe qui a montré sa compétence et qui, j'en suis persuadé le montrera encore durant ce mandat.

Merci à vous pour tout ce que vous faites pour notre village. Soyez assuré de notre soutien total. »

Monsieur le maire remercie le conseil municipal pour sa confiance et remercie les Campéliens d'avoir accordé la majorité des suffrages à son équipe. Le programme sera appliqué.

Monsieur le maire donne lecture de la charte de l' élu local.

2. CREATION DE POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le maire propose de créer 3 postes d'adjoints au maire. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le nombre de postes créés.

3. ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire demande que les listes de candidats aux postes d'Adjoints au maire se prononcent.

Sont candidats : Stéphane HUBERT, Rachel ADAMSKI et Frédéric VINCENT. Aucune autre liste se présente.

Résultat du scrutin. La liste Stéphane HUBERT, Rachel ADAMSKI, Frédéric VINCENT obtient 12 voix. votes blancs : 2, vote nul : 1.

Délégations des adjoints au maire :

- Stéphane HUBERT, en charge des finances.
- Rachel ADAMSKI, en charge des affaires sociales.
- Frédéric VINCENT, en charge de l'urbanisme.

4. INDEMNITES DES ADJOINTS

Monsieur le maire propose de fixer les indemnités des adjoints au maire à un montant mensuel de 483,81 € Brut (11,77 % - Taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique).

Résultat du vote : 14 voix POUR, 1 voix contre (Mme Brigitte DEKKER).

5. ELECTION DES DELEGUES AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

SMIVOM de MORMANT :

- Trois conseillers se portent candidats au poste de titulaire :
 - Yves LAGÜES-BAGET 12 voix
 - Stéphane HUBERT 15 voix
 - Hubert OUDIN 3 voix
- Trois conseillers se portent candidats au poste de suppléant :
 - Hubert OUDIN 3 voix
 - Frédéric VINCENT 13 voix
 - Dominique FOURNIER 11 voix
 - 1 nul

Sont élus Messieurs Stéphane HUBERT et Yves LAGÜES-BAGET délégués titulaires et Messieurs Frédéric VINCENT et Dominique FOURNIER délégués suppléants.

SIVOM PLAINE de BRIE :

- Quatre conseillers se portent candidats au poste de titulaire :
 - Jean-Pierre HOLVET 13 voix
 - Stéphane HUBERT 13 voix
 - Yves LAGÜES-BAGET 12 voix
 - Hubert OUDIN 3 voix
- Quatre conseillers se portent candidats au poste de suppléant :
 - Hubert OUDIN 3
 - Nadège DEWANCKER 12 voix
 - Rachel ADAMSKI 12 voix
 - Valérie PRUD'HOMME 12 voix

Sont élus Messieurs Jean-Pierre HOLVOET, Stéphane HUBERT et Yves LAGÜES-BAGET délégués titulaires et Mesdames Nadège DEWANCKER, Rachel ADAMSKI et Valérie PRUD'HOMME déléguées suppléantes.

Syndicat intercommunal du Collège de MORMANT :

- Deux conseillers se portent candidats au poste de titulaire :
 - Nadège DEWANCKER 12 voix
 - Hubert OUDIN 14 voix
- Deux conseillers se portent candidats poste de suppléant :
 - Brigitte DEKKER 14 voix
 - Dominique FOURNIER 13 voix

Sont élus Monsieur Hubert OUDIN et Madame Nadège DEWANCKER délégués titulaires et Madame Brigitte DEKKER et Monsieur Dominique FOURNIER délégués suppléants.

SDESM :

- Trois conseillers se portent candidats au poste de titulaire :
 - Florian MOLIN 13 voix

- Emmanuel TONNELIER 12 voix
- Jean Pierre MONCHI 3 voix
- Deux conseillers se portent candidats au poste de suppléant :
- Jean-Pierre MONCHI 13 voix
- Hubert OUDIN 13 voix
- 2 votes blancs

Sont élus Monsieur Florian MOLIN et Madame Emmanuelle TONNELIER délégués titulaires et Messieurs Hubert OUDIN et Jean-Pierre MONCHI délégués suppléants.

Syndicat intercommunal du Foyer Résidence Pour Personnes Âgées de MORMANT :

- Trois conseillers se portent candidats au poste de titulaire :
- Rachel ADAMSKI 12 voix
- Brigitte DEKKER 3 voix
- Stéphanie PASTOR 12 voix
- Deux conseillers se portent candidats au poste de suppléant :
- Jean-Pierre HOLVOET 13 voix
- Brigitte DEKKER 14 voix

Sont élus Mesdames Rachel ADAMSKI et Stéphanie PASTOR déléguées titulaires et Madame Brigitte DEKKER et Monsieur Jean-Pierre HOLVOET délégués suppléants.

Syndicat Mixte de la Crèche Familiale de VERNEUIL L'ETANG et ses alentours :

- Trois conseillers se portent candidats au poste de titulaire :
- Brigitte DEKKER 3 voix
- Lyvia PROUVIER 12 voix
- Valérie PRUD'HOMME 12 voix
- Deux conseillers se portent candidats au poste de suppléant :
- Stéphanie PASTOR 13 voix
- Emmanuelle TONNELIER 13 voix
- 2 votes blancs

Sont élus Mesdames Lyvia PROUVIER et Valérie PRUD'HOMME déléguées titulaires et Mesdames Stéphanie PASTOR et Emmanuelle TONNELIER déléguées suppléantes.

Syndicat intercommunal des 4 Vallées de la Brie :

- Deux conseillers se portent candidats au poste de titulaire :
- Florian MOLIN 12 voix
- Hubert OUDIN 3 voix
- Deux personnes se portent candidates au poste de suppléant :
- Yves LAGÜES-BAGET 12 voix
- Hubert OUDIN 3 voix

Sont élus Monsieur Florian MOLIN délégué titulaire et Monsieur Yves LAGÜES-BAGET délégué suppléant.

Syndicat Mixte d'Études et de Programmation Almont Brie Centrale :

- Un conseiller se porte candidat au poste de titulaire :
- Yves LAGÜES-BAGET 12 voix
- 3 votes blancs
- Un conseiller se porte candidat au poste de suppléant :
- Emmanuelle TONNELIER 12 voix

- Hubert OUDIN 3 voix

Sont élus Monsieur Yves LAGÜES-BAGET délégué titulaire et Madame Emmanuelle TONNELIER déléguée suppléante.

Syndicat Mixte de l'Est Seine et Marne pour les traitements des ordures ménagères :

- Une personne se porte candidate au poste de titulaire :
 - Hubert OUDIN 11 voix
 - 4 votes blancs
- Une personne se porte candidate au poste de suppléant :
 - Jean-Pierre MONCHI 11 voix
 - 4 votes blanc

Sont élus Messieurs Hubert OUDIN délégué titulaire et Jean-Pierre MONCHI délégué suppléant.

Syndicat Mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du Bassin Versant de l'Yerres :

- Un conseiller se porte candidat au poste de titulaire :
 - Jean-Pierre MONCHI 10 voix
 - 5 votes blancs
- Un conseiller se porte candidat au poste de suppléant :
 - Frédéric VINCENT 13 voix
 - 2 Votes blancs

Sont élus Messieurs Jean-Pierre MONCHI délégué titulaire et Frédéric VINCENT délégué suppléant.

6. ELECTION DE LA COMMISSION SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

- Six conseillers se portent candidats :
 - Florian MOLIN 12 voix
 - Valérie PRUD'HOMME 12 voix
 - Stéphanie PASTOR 12 voix
 - Rachel ADAMSKI 12 voix
 - Brigitte DEKKER 3 voix
 - Hubert OUDIN 3 voix

Sont élus Mesdames Valérie PRUD'HOMME, Stéphanie PASTOR, Rachel ADAMSKI et Monsieur Florian MOLIN.

7. ELECTION DES MEMBRES DU CCAS

- Cinq personnes se portent candidates au poste d'élus :
 - Lyvia PROUVIER 12 voix
 - Rachel ADAMSKI 12 voix
 - Nadège DEWANCKER 12 voix
 - Jean-Pierre HOLVOET 12 voix
 - Brigitte DEKKER 3 voix

Sont élues Mesdames Lyvia PROUVIER, Rachel ADAMSKI, Nadège DEWANCKER et Monsieur Jean-Pierre HOLVOET.

8. DELEGATIONS AU MAIRE

Monsieur le Maire donne lecture des différentes délégations qu'il exercera dans le cadre de son mandat.

MM. MONCHI, OUDIN et Mme DEKKER font observer que certaines délégations, notamment les n° 2, 4 et 9, confèrent au maire des pouvoirs plus étendus que la moyenne.

Monsieur le maire précise qu'il s'agit de l'application des textes en vigueur notamment l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, à l'exception du point 19 (autoriser le Maire à signer les bons de commande pour un montant maximum de 4 500 €). Il justifie ce montant par l'augmentation des coûts et la volonté d'éviter de réunir le conseil municipal trop fréquemment.

Résultat du vote : 12 voix pour, 3 voix contre.

Les délégations du maire sont approuvées par le conseil municipal.

*Aucune question n'étant soulevée par le Conseil Municipal,
La parole est donnée au public.*

9. QUESTIONS DIVERSES

M. OUDIN prend ensuite la parole pour remercier ses électeurs et indique qu'il restera attentif aux projets communaux, dans l'intérêt général.

Monsieur COQUIN demande à être informé du montant de l'indemnité du maire. L'indemnité est fixée à 1 820,96 € Brut (soit 44,3 % - taux maximal de l'indice brut 1027 au 1^{er} janvier 2026).

Monsieur COQUIN demande le délai de mise en place d'une éventuelle commission des finances. Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas prévu de mettre en place une telle commission.

Monsieur OUDIN demande combien de contentieux sont actuellement en cours. Monsieur le Maire indique qu'un seul contentieux est en cours, relatif à la contestation par un opérateur télécom du refus de l'autorisation d'urbanisme opposé par la commune pour l'implantation d'une antenne en zone de plaine.

Monsieur MOLIN interroge Monsieur OUDIN sur sa position concernant ce dossier. Monsieur OUDIN indique partager la position de l'équipe municipale dans ce contentieux.

Plus aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 11h50.